

est certain que l'imposition de plafonds au niveau actuel a créé beaucoup de confusion et de découragement dans l'industrie agricole.

Je fournirai maintenant ce que je crois être une preuve encore plus convaincante de ce que les plafonds actuels ne sont pas assez élevés. L'agriculture aujourd'hui, comme dans le passé, n'obtient pas une part équitable du revenu national. Les honorables députés se rappelleront que lorsque le rapport Sirois fut présenté, il indiquait que durant les dix années terminées en 1938, l'agriculture au Canada ne touchait qu'environ 10 p. 100 du revenu national bien que les cultivateurs représentassent plus du tiers de la population. La situation ne s'est guère améliorée durant les quatre dernières années. Bien que les prix des produits agricoles soient un peu plus élevés, ils constituent encore un tableau très alarmant.

J'ai ici à la main un état du Bureau fédéral de la statistique intitulé: Importance relative de l'agriculture par rapport à d'autres aspects de l'économie nationale au Canada. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer la Chambre en citant les nombreuses statistiques que j'y trouve. On y voit non seulement le total du revenu national et du revenu agricole, mais le pourcentage de ce dernier revenu provenant de l'agriculture par rapport au revenu national aux prix de la ferme obtenus d'après l'état des revenus bruts de tout le Canada. Qu'il me soit permis de faire remarquer que ces chiffres sont classés sous quatre rubriques. Premièrement, les ventes au comptant de produits de la ferme; deuxièmement, la valeur des denrées produites et consommées sur la ferme; troisièmement, le loyer estimé de la ferme, quoique je n'ai jamais pu comprendre pourquoi il y était inclus, et, quatrièmement, les primes reçues du Gouvernement. Bien que le pourcentage du revenu national dont jouit l'agriculture soit quelque peu supérieur pour les dix années précédant 1938, comme je l'ai cité tantôt, il n'a pas encore atteint un niveau raisonnable. Pour 1939, nos cultivateurs ont reçu 14.8 p. cent du revenu national; pour 1940, 13.1 p. cent; pour 1941, 13.1 p. cent et pour 1942, 13.3 p. cent.

On voit qu'en dépit du plafond des prix et des primes offertes par le gouvernement fédéral et celui des provinces, le cultivateur canadien d'aujourd'hui se trouve dans la pénible situation de ne pas recevoir sa juste part du revenu national. Je dirai plus; dans la majorité des cas, il ne touche pas pour ces produits suffisamment pour payer son coût de production et réaliser un profit raisonnable. Puis-je exprimer ici ma satisfaction de voir que, dans les quatorze points énoncés, il y a quelque temps, par le nouveau chef du parti conservateur progressiste, se trouve inclus le principe qui veut que toutes les classes de producteurs

primaires doivent recevoir une part équitable du revenu national.

De plus si l'agriculture doit atteindre le rendement qu'on lui demande pour 1943, il importe absolument de ne pas exiger du cultivateur qu'il produise à perte. Je ne crois pas que le Canada puisse jouir de la prospérité à laquelle lui donnent droit sa superficie agricole et ses ressources si nos producteurs primaires ne peuvent pas acheter les articles et les services dont ils ont besoin. C'est un fait économique: le revenu dérivant de la production primaire crée le pouvoir d'achat d'un pays. C'est une richesse nouvelle que l'on produit chaque année, et pour ce motif, c'est l'un des facteurs qui contribuent à un très haut point à la puissance d'achat d'un pays. Si les cultivateurs et les autres producteurs primaires du Canada ou de n'importe quel pays ne sont pas prospères, ce pays ne peut jouir de la prospérité voulue.

Je ne préconise pas des prix très élevés pour les denrées agricoles. Je ne réclame pas des prix propres à soutenir une gestion inefficace ou médiocre. Je ne réclame pas des prix de nature à encourager les gens à cultiver des terres peu fertiles en certaines régions du pays. Si nous assurons une rémunération équitable aux cultivateurs, ils livreront la marchandise. Certes, si on assure des prix raisonnables aux agriculteurs, si on leur fournit une main-d'œuvre suffisante, ils produiront à plein rendement.

Ces plafonds de prix ne sont pas satisfaisants pour une autre raison. Le grief par excellence des cultivateurs dans le passé, c'a été les rapides et violentes fluctuations que subissent de temps à autre les cours des produits de la ferme. Un cultivateur doit ordonner son plan de culture longtemps d'avance. S'il veut produire du grain, il doit labourer de six mois à un an avant de pouvoir livrer la céréale au marché ou nourrir son bétail avec ce grain. La stabilité des cours agricoles est tout à fait essentielle et cependant la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a perpétué ce système de fluctuations des prix. Les cours du beurre oscillent et il en va de même de ceux du bœuf.

Sous ce rapport, qu'il me soit permis d'exprimer une proposition. En vertu des dispositions prises, le prix maximum du bœuf sera atteint en mai prochain. Les cultivateurs de tout le pays, ceux surtout qui ont de la provenue en abondance, gardent leur bétail dans l'espoir d'obtenir les prix élevés de mai. C'est une des raisons de la rareté du bœuf sur nos marchés à l'heure actuelle. Je ferai observer qu'il y aura grand danger, quand le temps sera venu de vendre à ces prix élevés, d'un encombrement si fort du marché que les abattoirs seront forcés de réduire les prix pour parer à